

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2004

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation envoyée le 24 mars 2004 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 24 mars 2004 sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire :

<i>Etaient présents</i>	<i>Mme Edith CEGLARZ, Maire, MM. Pascal BEAU, Mlle Anne SCHARFF, M. Jacques MILLEY Adjoints,</i>	
	<i>M. Jean Pierre LEONARDI, Mme Christine MALGLAIVE, MM. François SAUVAGE, Fabrice DELEYS, Mme Joëlle JEANDEL KLEIN, MM. Didier LEONARDI, Hervé TATON, Conseillers Municipaux,</i>	
<i>Absent non excusé</i>	<i>M. Claude MAROT,</i>	
<i>Absents excusés</i>	<i>Laurent KOBLER donne pouvoir à Pascal BEAU, Jean Luc ERB</i>	
<i>Secrétaire de séance</i>	<i>Jean Pierre LEONARDI</i>	
<i>Conseillers en exercice : 14</i>	<i>Présents : 11</i>	<i>Votants : 12</i>

Monsieur Jean-Pierre LEONARDI est élu à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Il est décidé à l'unanimité de voter les délibérations à main levée.

Madame le Maire prend la parole :

« En préambule au vote du budget, j'aimerais remercier les habitants.

La situation, au 1^{er} janvier 2003, était loin d'être idéale. Sans une nouvelle augmentation d'impôts, il aurait été impossible d'équilibrer le budget de fonctionnement. Il a donc fallu augmenter de 7 % les taux d'imposition.

Dans un second temps, les tarifs des services offerts à la population ont dû être revus à la hausse, dans l'esprit, bien entendu, de permettre leur pérennisation.

Les investissements ont dû être réduits au maximum puisqu'il n'y avait pas d'autofinancement possible, le budget de fonctionnement arrivant tout juste à s'équilibrer.

A cela est venu s'ajouter deux subventions : une de plus de 60 000 euros, touchée lors du précédent mandat au titre de l'aménagement de la Place de la Boulangerie, dont les travaux non pas été exécutés, qui a été remboursée début 2003. La seconde, d'un montant de 12 267 euros, sera remboursée dans quelques semaines, puisqu'il n'y a eu aucun moyen de déroger aux règles de fonctionnement des fonds européens.

La municipalité aura, malgré tout, atteint son objectif puisqu'elle a été capable de dégager suffisamment d'autofinancement pour rembourser le capital des emprunts 2004, soit 53 724 euros. A ce titre, je vous rappelle que, depuis avril 2001, l'équipe actuelle s'est donnée comme objectif de ne pas avoir recours à l'emprunt. Le taux d'endettement communiqué par la trésorerie générale étant largement supérieur à la moyenne départementale, il aurait été, en effet, irresponsable de continuer la politique mise en place par l'équipe précédente, qui n'aurait conduit qu'à une faillite annoncée.

Pourtant, rien n'est encore gagné car ce remboursement d'emprunts sera reporté sur les futurs budgets, et cela pendant plus de dix ans !

Comme vous aurez pu le constater, notre marge de manœuvre reste donc très limitée.

Cependant, en 2004, il y aura tout de même des investissements, mais cela uniquement grâce à la vente du presbytère. En effet, c'est ce résultat exceptionnel, associé aux différentes subventions

sollicitées, qui servira à la réalisation de ces investissements. Un tableau de suivi de ces travaux sera communiqué régulièrement à la population.

Je tiens particulièrement à remercier les habitants pour leur patience et leur confiance, et les élus pour leur soutien et leur motivation. »

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal du 4 mars 2004

FINANCES : Budget général

- 2 Compte administratif 2003
- 3 Compte de gestion 2003
- 4 Affectation des résultats de l'année 2003
- 5 Subventions aux associations exercice 2004 - **Reporté**
- 6 Vote des taux d'imposition pour l'année 2004
- 7 Budget primitif de l'exercice 2004

FINANCES : Budget annexe de l'eau et de l'assainissement

- 8 Compte administratif 2003
- 9 Compte de gestion 2003
- 10 Affectation des résultats de l'année 2003
- 11 Budget primitif de l'exercice 2004

- 12 Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Pompey pour la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes du Bassin de Pompey
- 13 Versement d'une subvention au Réseau d'Aides Spécialisé pour les Enfants en Difficulté (R.A.S.E.D) - **Reporté**
- 14 SDAA 54 (Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle) - Demande de retrait et d'adhésion de communes
- 15 Indemnisation de sinistre
- 16 Modification du règlement intérieur de la salle multi activités

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 mars 2004 n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Arrivé de Jean Luc ERB à 20 h 50.

<i>Etaient présents</i>	<i>Mme Edith CEGLARZ, Maire, MM. Pascal BEAU, Mlle Anne SCHARFF, M. Jacques MILLEY</i>	
	<i>Adjoints,</i>	
	<i>M. Jean Pierre LEONARDI, Mme Christine MALGLAIVE, MM. François SAUVAGE, Fabrice DELEYS, Jean Luc ERB, Mme Joëlle JEANDEL KLEIN, MM. Didier LEONARDI, Hervé TATON, Conseillers Municipaux,</i>	
<i>Absent non excusé</i>	<i>M. Claude MAROT,</i>	
<i>Absents excusés</i>	<i>Laurent KOBLER donne pouvoir à Pascal BEAU,</i>	
<i>Secrétaire de séance</i>	<i>Jean Pierre LEONARDI</i>	
<i>Conseillers en exercice : 14</i>	<i>Présents : 12</i>	<i>Votants : 13</i>

Présenté par Pascal BEAU

Le compte administratif 2003 du budget général présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

✘ Dépenses	863.596,66 €
✘ Recettes	903.066,12 €
Excédent exercice 2002	45.921,47 €
Excédent de fonctionnement exercice 2003	85.390,93 €

Section d'investissement

✘ Dépenses	554.828,96 €
Déficit d'investissement exercice 2002	112.954,41 €
✘ Recettes	885.172,60 €
Excédent d'investissement exercice 2003	217.389,23 €

<u>Excédent global de clôture</u>	<u>302.780,16 €</u>
Dépenses engagées non mandatées au 31/12/03	9.619,04 €
<u>Soit un excédent global de clôture</u>	<u>293.161,12 €</u>

Les résultats de l'exercice 2003 sont donc :

- de **85.390,93 €** pour la section de fonctionnement
- de **217.389,23 €** pour la section d'investissement

Après lecture du compte administratif, Madame le maire se retire pour le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
sous la présidence de Monsieur Pascal BEAU**

APPROUVE le compte administratif du budget général de l'exercice 2003,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 3 | **Compte de gestion 2003 - Budget général**

Présenté par Pascal Beau

Le compte de gestion de l'exercice 2003 établis par le comptable public pour le budget général fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif qui vient d'être examiné
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

CONSTATE que le compte de gestion fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif de l'exercice 2003,
ADOPTE le compte de gestion de l'exercice 2003,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout documents s'y rapportant.

Délibération n° 4 | **Affectation du résultats 2003 - Budget général**

Présenté par Edith CEGLARZ

Constatant que le compte administratif 2003 du budget général présente :

- un résultat de fonctionnement de l'exercice de 85.390,93 €
- un résultat d'investissement de l'exercice de 217.389,23 €

Le résultat de la section d'investissement fait l'objet d'un simple report au budget primitif de l'exercice 2004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit et qui sera repris au budget primitif de l'exercice 2004 :

- de virer à la section d'investissement au compte 1068 "Réserves" 62.214,62 €
- d'affecter le solde à la section de fonctionnement à l'article 002 23.176,31 €

Délibération n° 5 | **Subventions aux associations année 2004**

Présenté par Joëlle JEANDEL KLEIN

Une somme de 2.800 € est prévue au budget de l'exercice 2004 pour les subventions aux associations.

La répartition de ces crédits fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal après avoir étudié les dossiers de demande de subventions reçues en mairie

Délibération n° 6 | **Vote des taux d'imposition pour l'année 2004**

Présenté par Pascal BEAU

Compte tenu des taux actuels, le produit fiscal assuré est de 201.525 €.

Pour permettre d'assurer à la commune d'avantage d'autofinancement, afin notamment de rembourser une partie du capital des emprunts des années futures, il a été proposé, lors de la réunion de travail du 18 mars 2004, de majorer les taux des 3 taxes de 2 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité
avec 11 voix Pour et 2 voix Contre (Anne SCHARFF et Fabrice DELEYS)**

FIXE les taux 2004 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation 12,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 13,56 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 34,13 %

Après examen du projet de budget primitif pour l'exercice 2004,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
avec 11 voix Pour et 2 abstentions (Jean Luc ERB, Fabrice DELEYS)

APPROUVE le budget primitif 2004, voté par chapitre en section de fonctionnement et par programme en section d'investissement, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

FONCTIONNEMENT

Recettes		Dépenses	
002 - excédent de l'exercice 2003 reporté	23 176,31 €	011 - charges à caractère général	222 237,00 €
013 - atténuation de charges	760,00 €	012 - charges de personnel	342 331,00 €
70 - produits des services	93 322,00 €	022 - Dépenses imprévues	18 147,25 €
73 - impôts et taxes	268 369,00 €	014 - Atténuation de produits	41,00 €
74 - dotations et participations	262 287,00 €	65 - charges de gestion courante	54 495,06 €
75 - autres produits de gestion	9 300,00 €	66 - charges financières	23 100,00 €
76 - produits financiers	1 420,00 €	67 - charges exceptionnelles	603,00 €
77 - produits exceptionnels	270,00 €		
79 - transferts de charges	2 054,00 €		
TOTAL	660 958,31 €	TOTAL	660 958,31 €

INVESTISSEMENT

Recettes		Dépenses	
001 Excédant d'investissement reporté	217 389,23 €	16 - Rembours capital emprunts	53 724,52 €
1068 - Réserve (virement section fonct.)	62 214,52 €	154 - Signalisation	711,14 €
10222- Fonds de compensation de la TVA	18 034,95 €	179 - Travaux de bâtiment	168 407,90 €
10223- Taxe locale d'équipement	3 000,00 €	185 - Mobiliers	9 578,75 €
179- Travaux de bâtiments	93 111,00 €	188 - Sports Loisirs et Culture	930,00 €
181- Eclairage public	10 000,00 €	193 - Travaux de voirie	5 000,00 €
213- Lotissement "Les Vignes"	263 670,00 €	199 - Achat de véhicule	10 000,00 €
216- Salle multi activités	111 200,00 €	213 - Lotissement Les Vignes	323 600,00 €
		216 - Salle multi activités	206 267,49 €
		218 - Acquisition de matériel	400,00 €
TOTAL	778 619,80 €	TOTAL	778 619,80 €

Le compte administratif 2003 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement présente les résultats suivants :

Section d'exploitation

✘ Dépenses	130.199,75 €
✘ Recettes	145.706,38 €
Excédent exercice 2002	18.529,66 €
Excédent d'exploitation exercice 2003	34.036,29 €

Section d'investissement

✘ Dépenses	122.860,22 €
✘ Recettes	148.830,91 €

Excédent exercice 2002	95.006,62 €
Excédent d'investissement exercice 2003	120.977,31 €
<u>Excédent global de clôture</u>	<u>155.013,60 €</u>
Dépenses engagées non mandatées au 31/12/03	57.234,00 €
<u>Soit un excédent global de clôture</u>	<u>97.779,60 €</u>

Les résultats de l'exercice 2003 sont donc :

- de 34.036,29 € pour la section d'exploitation
- de 120.977,31 € pour la section d'investissement

Après lecture du compte administratif, Madame le maire se retire pour le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
sous la présidence de Monsieur Pascal BEAU**

APPROUVE le compte administratif du budget de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2003
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 9	Compte de gestion du budget annexe de l'eau et de l'assainissement - Année 2003
--------------------------	--

Présenté par Pascal BEAU

Le compte de gestion de l'exercice 2003 établis par le comptable public pour le budget général présentant les mêmes écritures que le compte administratif, le conseil municipal est appelé à l'approuver.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

CONSTATE que le compte de gestion fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif de l'exercice 2003,
ADOpte le compte de gestion de l'exercice 2003,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération n° 10	Affectation du résultat de l'exercice 2003 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement
---------------------------	--

Présenté par Pascal BEAU

Constatant que le compte administratif 2003 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement présente :

- un excédent d'exploitation de l'exercice de 34.036,29 €
- un excédent d'investissement de 120.977,31 €

Le résultat de la section d'investissement fait l'objet d'un simple report au budget primitif de l'exercice 2004.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement à l'article 002 qui sera repris au budget primitif de l'exercice 2004.

Délibération n° 11	Budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2004
---------------------------	---

Présenté par François SAUVAGE

Après examen du projet de budget primitif pour l'exercice 2004,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2004, voté par chapitre en section de fonctionnement, et par programme en section d'investissement, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

SECTION EXPLOITATION

Recettes		Dépenses	
002- Excédent reporté	34 036,29 €	011 - Achats et var. de stocks, autres ch. ext.	121 876,91 €
70- Vente prestations services	124 850,00 €	012 - Charges de personnel	25 110,00 €
74- Subventions d'exploitation	21 450,00 €	65 - Autres charges de gestion courante	3 500,00 €
		66 - Charges financières	8 460,00 €
		67 - Charges exceptionnelles	150,00 €
		68 - Dotations aux amortissements	21 239,38 €
TOTAL	180 336,29 €	TOTAL	180 336,29 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes		Dépenses	
001- Excédent reporté	120 977,31 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	25 290,00 €
28- Amortissement des immobilisations	21 239,38 €	Prog 06 - Compteurs	6 300,00 €
		Prog 16 - Réseau d'assainissement	40 276,69 €
Prog 17 - Station d'épuration	4 160,00 €	Prog 17 - Station d'épuration	20 200,00 €
Prog 18 - Réseau d'eau potable	56 800,00 €	Prog 18 - Réseau d'eau potable	107 210,00 €
		Prog 19 - réseau incendie	3 900,00 €
TOTAL	203 176,69 €	TOTAL	203 176,69 €

Délibération n° 12	Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Pompey pour la gestion du fonds d'Aide aux Jeunes du Bassin de Pompey Présenté par Anne SCHARFF
---------------------------	--

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté du Bassin de Pompey a pour objet d'aider les jeunes en difficulté à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent lors de leur insertion sociale et professionnelle.

Le centre Communal d'Action Sociale de la ville de Pompey, qui en a repris la gestion, sollicite la commune de Saizerais. Il est proposé de verser la même participation qu'en 2003, à savoir 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser une participation de 200 € au CCAS de Pompey,
PRECISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2004.

Présenté par Christine MALGLAIVE

Devant les besoins croissants du R.A.S.E.D. nécessaires à son bon fonctionnement, dus en partie au coût spécifique des outils pédagogiques spécialisés et à l'augmentation de leur périmètre d'intervention, le R.A.S.E.D. a fixé à 1 € par enfants scolarisés la participation des communes couvertes par le R.A.S.E.D. et faisant partie du secteur où est susceptible d'intervenir l'équipe du R.A.S.E.D., soit pour la commune de Saizerais 194 enfants.

Le R.A.S.E.D. demande à ce que la commune accepte ce mode de financement, de s'engager à verser le montant de sa participation pour l'année scolaire 2004/2005 avant la rentrée scolaire de septembre 2004 et d'autoriser Madame le Maire à s'acquitter du montant dû auprès de la Commune de DIEULOUARD qui se chargera de la gestion des fonds du R.A.S.E.D.

Christine MALGLAIVE précise que le RASED dépend de l'Education Nationale mais que les frais de fonctionnement sont à la charge de la commune de DIEULOUARD.

Le RASED dispose de 3 intervenants, la maîtresse d'adaptation et la rééducatrice qui interviennent que sur le secteur de DIEULOUARD et la psychologue qu'intervient sur toutes les Communes du secteur de DIEULOUARD et de celui de NOMENY, soit 20 communes.

Le RASED intervient auprès des élèves en difficulté à la demande des élèves eux-mêmes, d'un enseignant ou de la famille de l'élève.

Anne SCHARFF précise que l'Education Nationale délivre les bons de transport en fonction des crédits disponibles. Quand il n'y a plus de crédits les intervenants ne se déplacent plus.

L'année dernière un cas lourd a été signalé sur Saizerais. Aucun intervenant ne s'est déplacé !

La subvention qui fait l'objet de la délibération de ce soir ne finance pas les crédits "transport". Elle permet de financer le fonctionnement courant du RASED et de renouveler les outils pédagogiques.

A la demande générale il sera décidé de demander au RASED le bilan financier avant de délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter la décision d'attribution d'une subvention au RASED et demande à voir le bilan financier du Réseau avant toute autre décision.

Présenté par Jean Pierre LEONARDI

La commune de Saizerais a adhéré au Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe et Moselle. Ce syndicat est saisi d'un certain nombre de demandes d'entrées et de sorties.

Les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat sont régies par les articles L5212.26, L5212.29 et L5221.6.2 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les demandes d'entrées dans le SDAA 54 d'Herbéviller et de Lay Saint Christophe
ACCEPTE les demandes de sorties du SDAA54 d'Haraucourt, Cons la Grandville, Abbeville les Conflans, Réménoville, Abaucourt sur Seille, Sivry, Jeandelaincourt, Villers le Rond, Tiercelet, Malleloy et Béchamps.

Suite à un accident de la circulation de 2001, un bac à fleurs appartenant à la commune avait été abîmé. Le remboursement du bac à fleurs n'était possible que si la commune le remplaçait avant fin 2003. Le bac a été acheté et l'assurance l'a remboursé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'indemnité de la compagnie d'assurance GROUPAMA d'un montant de 377,60 €.

Le règlement intérieur de la salle St Georges a été remis à jour lors d'un précédent conseil. Afin d'être cohérent avec nos exigences, il convient de mettre à jour celui de la salle multi activités.

Après lecture du règlement intérieur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE les modifications du règlement intérieur de la salle multi activités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22 h 40.

La présidente de séance
Edith CEGLARZ

Le secrétaire de séance
Jean Pierre LEONARDI